



Sciences po Paris lance sa réforme des frais de scolarité



AFP

Un troisième bâtiment pour accueillir 1.000 étudiants supplémentaires, une « Maison de Sciences po » susceptible de loger 250 élèves, des emplois de bibliothécaires... Pour doper sa compétitivité face aux universités étrangères sans grever les finances de l'Etat, l'Institut d'études politiques de Paris a confirmé hier qu'il ferait appel à la « solidarité étudiante ». Une réforme des droits d'inscription sera engagée à la rentrée 2004, permettant de dégager 5 millions d'euros par an. L'étudiant aisé, dont la famille a un revenu net imposable annuel supérieur à 30.000 euros par part fiscale, acquittera 4.000 euros de frais de scolarité par an – contre 1.050 aujourd'hui. Le boursier continuera d'être exonéré (Sciences po majorera les bourses du CROUS de 50 %). Entre ces deux extrêmes, un barème progressif permettra d'étaler la charge. Certains étudiants aux revenus modestes paieront moins qu'aujourd'hui. Au printemps dernier, l'annonce de ce projet avait suscité une petite poussée de fièvre chez les étudiants prompts à pronostiquer un désengagement de l'Etat. « La subvention de l'Etat ne devrait pas diminuer d'ici à 2006 », rétorque le directeur de l'école, Richard Descoings (notre photo). A dix jours de la rentrée, la direction, soutenue par une commission d'experts présidée par l'économiste Jean-Paul Fitoussi, a envoyé une lettre aux personnels et étudiants. Le conseil d'administration de l'école rendra son verdict fin octobre.